

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 21 août 2023 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller  
M<sup>me</sup> Annie Bastien, conseillère  
M. Richard Hétu, conseiller  
M. Jonathan Théorêt, conseiller  
M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, conseillère

Absent : M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Michelle Joly.

Est également présente :

M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière  
par intérim et directrice du Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
- 4-a) Démarche auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de la Commission municipale du Québec (CMQ) - Mandat d'accompagnement (**AJOUT**)
5. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024
6. Autorisation - Émission d'une carte de crédit par service municipal
7. Résolution d'intérêt - Mise en commun pour une étude de faisabilité pour la création d'une régie en gestion des matières résiduelles
8. MTMDQ - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 - Convention d'aide financière - Volet Redressement - Réfection rue Grenier Sud
9. Autorisation - M<sup>me</sup> Émie Labonté-David - Dépôt demandes d'autorisation - Construction bornes sèches
10. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Partie du lot 5 111 242 (chemin du Lac-Brûlé) au bénéfice du lot 5 110 229
11. Embauche de M. Marc-André Plante - Poste de directeur général et greffier-trésorier
- 11-a) Désignation M. Marc-André Plante - Signataire des chèques (**AJOUT**)
12. Report de la période d'essai - M<sup>me</sup> Fanny Chartrand - Directrice du Service des finances
13. Embauche de M. Jonathan Leblanc - Employé régulier - Poste d'opérateur-chauffeur manœuvre classe II - Service des travaux publics
14. Embauche de M. Daniel Taillefer - Employé à l'essai - Poste d'opérateur-chauffeur manœuvre classe II - Service des travaux publics
15. Demande d'arrêt routier - Les Chevaliers de Colomb de Chertsey
16. Demande d'arrêt routier - Mix-Âges
17. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes Moisson Lanaudière
18. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes Association forestière de Lanaudière
19. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes Demande de gratuité salle Belle Église - Événement Chassomaniak
20. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes Demande de gratuité salle Belle Église - Centre d'action bénévole communautaire Matawinie
21. Autorisation de dépense - Foire agricole - 16 septembre 2023
22. Achat de panneaux d'expositions - Uline - Service loisirs et culture
23. Location d'une pelle mécanique avec marteau hydraulique (à entériner) - Centre de location GM inc. - Service des travaux publics

24. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - La Pareille - Appel d'offres 2022-011 - Optimisation bureaux municipaux et réaménagement nouveaux bureaux au presbytère
25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 6 - Parallèle 54 Expert Conseil Appel d'offres 2022-010 - Services professionnels - Travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes
26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - Parallèle 54 Expert Conseil Appel d'offres 2023-003 - Services professionnels - Remplacement d'un ponceau av. Burton
27. Autorisation de paiement - Brandt Tractor Ltd - AP23-006 - Réparation de la niveleuse **(RETRAIT)**
28. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres public AP23-007 - Services professionnels - Réfection rue Grenier Sud
29. Octroi de contrat - 9183-8672 Qc inc. (Constructions JM Poirier et Fils) - Demande de prix G23-042 - Remplacement d'un ponceau sur l'avenue Burton
30. Octroi de contrat - Protection incendie CFS ltée - Demande de prix G23-002 - Appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) - Service incendie et sécurité publique
31. Octroi de contrat - Entreprise NPL - Pose glissière ch. de l'Église et prolongement de glissière ch. du 7<sup>e</sup> Lac
32. Octroi de contrat (à entériner) - Ventilation F. Rivest - Démantèlement, achat et installation de deux réservoirs de mazout - Mise aux normes chauffage Belle Église
33. Octroi de contrat (à entériner) - Parallèle 54 Expert Conseil - Évaluation de la conformité de l'av. St-Émile
34. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert Conseil - Demande de prix G23-027 Services professionnels - Inspection du barrage du lac Orignal
35. Octroi de contrat - Icarus Captation photo et vidéo - Vidéo promotionnelle de Chertsey
36. Octroi de contrat - Excavation Mailhot & Fils - Travaux de démolition du bâtiment principal et de nettoyage du terrain - 300, rue des Riverains
37. Mandat M<sup>e</sup> Rino Soucy, avocat - Procédure en Cour supérieure - Dossier d'urbanisme de non-conformité à la réglementation municipale - 8221, av. Paquette **(RETRAIT)**
38. Période de questions - Dérogations mineures
39. Demande de dérogation mineure - 200, rue Edmond - Lot 3 902 278 (district 6)
40. Demande de dérogation mineure - 245, rue Albert - Lot 5 183 139 (district 4)
41. Période de questions - Demandes d'usage conditionnel
42. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 290, chemin du Domaine-des-Chutes - Lot 6 442 944 (district 6)
43. Demande de P.I.I.A. - Secteur lac Clermoustier - 3068, avenue du Lac-Clermoustier - Lot 5 110 665 (district 4)
44. Règlement 675-2023 modifiant le règlement 658-2022 afin d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de 500 000 \$ à 660 000 \$ **(RETRAIT)**
45. Avis de motion - Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige
46. Projet de règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige
47. Adoption des comptes fournisseurs
48. Dépôt de l'état des activités financières
49. La mairesse vous informe
50. Période de questions
51. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M<sup>me</sup> Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

La conseillère, M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, dépose et fait lecture d'un projet de résolution en lien avec une démarche auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la Commission municipale du Québec pour un mandat d'accompagnement.

3. Adoption de l'ordre du jour

2023-339

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu à la majorité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par le retrait des points 27, 37 et 44 et l'ajout des points 4-a et 11-a.

Le conseiller M. Jean-Guy Thibault vote contre cette proposition.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2023-340

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juillet 2023 et de l'ouverture de soumissions du 17 août 2023, tels que rédigés.

4-a) Démarche auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de la Commission municipale du Québec (CMQ) - Mandat d'accompagnement (AJOUT)

CONSIDÉRANT le climat au sein du conseil municipal de la municipalité de Chertsey;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a plus de rencontre de travail, nommé plénière, depuis février 2023;

CONSIDÉRANT QUE deux élus-es sont exclus des comités de travail visant à réfléchir sur les enjeux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs membres du conseil, incluant la mairesse, ont exprimé un bris de confiance entre les élus-es et une incompréhension dans leurs rôles et responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE pour le bénéfice des citoyens et citoyennes de Chertsey, que nous représentons, et dans l'intérêt public, tous les membres du conseil s'engagent dans une démarche positive afin de résoudre la situation;

CONSIDÉRANT QUE malgré la démarche initiée pour régler la situation à l'interne, nous concluons que nous avons besoin d'une entité indépendante pour nous guider;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 21.1 de la loi de la Commission municipale du Québec peut intervenir dans une municipalité aux prises avec des difficultés qui nuisent à son bon fonctionnement et a pour objectif d'accompagner la municipalité dans l'exercice de ses fonctions par résolution du conseil;

- CONSIDÉRANT QUE le membre de la Commission municipal du Québec connaît bien les rouages de la gestion municipale et adopte une approche de résolutions de conflits;
- CONSIDÉRANT QUE le rôle du membre du CMQ, qui accompagne la municipalité, est de recommander au conseil municipal ou aux fonctionnaires des actions qui visent à dénouer l'impasse et à améliorer le fonctionnement de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le CMQ facilite la communication entre les parties, suscite une écoute réciproque dans l'objectif de trouver des pistes de solution pour modifier efficacement la dynamique municipale;
- CONSIDÉRANT QUE le CMQ vérifie la nature du conflit afin de poser rapidement, une fois tous les acteurs du conflit entendus, un premier diagnostic. Il proposera un plan d'action tout en rappelant aux parties concernées leurs devoirs et responsabilités;
- CONSIDÉRANT QUE la démarche est gratuite et que la démarche demeure confidentielle;
- CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement de la Commission municipale du Québec prend fin lorsque la municipalité ou la Commission municipale du Québec décide d'y mettre fin.

POUR CES MOTIFS,

2023-341

il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et rejeté à la majorité des conseillers présents que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, M<sup>me</sup> Monique Picard, entreprenne la démarche auprès de la Commission municipale du Québec et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'obtenir un accompagnement pour dénouer l'impasse au sein du conseil municipal, résoudre les conflits entre élus, rétablir un climat de confiance au sein du conseil et améliorer la dynamique municipale de Chertsey.

Les conseillers M. Jean-Guy Thibault, M<sup>me</sup> Annie Bastien et M. Richard Héту votent contre cette proposition. Cette proposition est donc rejetée.

5. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024

2023-342

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dates des séances ordinaires du conseil, pour l'année 2024, soient fixées selon le calendrier ci-après :

Lundi 15 janvier	Lundi 19 août
Lundi 19 février	Lundi 16 septembre
Lundi 18 mars	Lundi 21 octobre
Lundi 15 avril	Lundi 18 novembre
Mardi 21 mai	Lundi 9 décembre
Lundi 17 juin	Mardi 10 décembre
Lundi 15 juillet	(adoption budget 2025)

Toutes les séances ordinaires du conseil sont tenues à la salle municipale, le troisième lundi de chaque mois à 19 h, sauf exception.

2023-08-21

6. Autorisation - Émission d'une carte de crédit par service municipal

CONSIDÉRANT QU' actuellement, deux cartes de crédit sont actives pour le compte de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' une carte est détenue par la directrice des loisirs et de la culture pour les achats de livres et autres fournitures et l'autre est détenue par la direction générale pour les transactions nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des autres services;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus d'achats doivent être effectués par carte de crédit pour des commandes en ligne et que toutes les transactions imputées sur la carte de la direction générale deviennent difficiles à suivre et à identifier;

CONSIDÉRANT QUE les multiples transactions provoquent le déclenchement du système de sécurité ayant pour effet de bloquer la carte ce qui perturbe le bon déroulement des opérations.

POUR CES MOTIFS,

2023-343

il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'émission d'une carte de crédit par service, sous la responsabilité de la direction du service qui en sera responsable et imputable, afin de faciliter le suivi des dépenses selon le tableau suivant :

<b>Direction</b>	<b>Limite</b>
Loisirs et culture	6 000\$
Urbanisme	3 000 \$
Travaux publics	3 000 \$
Incendie	3 000 \$
Administration	5 000 \$

7. Résolution d'intérêt - Mise en commun pour une étude de faisabilité pour la création d'une régie en gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE les enjeux actuels en matière de gestion des matières résiduelles, autant en collecte et transport que pour le traitement des matières dont plusieurs peuvent être palliés par des regroupements municipaux;

CONSIDÉRANT QU' à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, *ÉcoEntreprise Québec* sera l'unique responsable de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables et que l'organisme entend confier ce mandat par contrat à un seul partenaire régional plutôt qu'aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs contrats municipaux en matière de collecte et de transport arriveront à échéance en 2024, notamment pour la collecte et le transport des déchets et des matières organiques;

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey est membre et administratrice de la *Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie* (RITDM) qui a le mandat entre autres de composter les matières organiques de la région;
- CONSIDÉRANT QUE les équipements de compostage de la RITDM sont en fin de vie utile et que le contrat d'exploitation du site de compostage arrivera à échéance en 2024;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont manifesté leur volonté de créer une régie pour la prise en charge de plusieurs volets en matière de gestion des matières résiduelles permettant une mise en commun et une optimisation des ressources;
- CONSIDÉRANT QU' une étude de faisabilité est nécessaire avant de débiter les démarches de création ou modification d'une régie;
- CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible.

POUR CES MOTIFS,

2023-344

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

1. la Municipalité affirme son intérêt pour la transformation de la RITDM, afin qu'elle puisse élargir son mandat, notamment en matière de collecte et de transport des matières recyclables, de réaménagement du site de compostage actuel et d'intégration de nouvelles municipalités membres;
2. la Municipalité s'engage à assumer une partie des coûts pour la réalisation de l'étude de faisabilité;
3. la Municipalité autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;
4. la Municipalité mandate la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, organisme responsable du projet;
5. la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents afférents dans le cadre de cette étude.

Les sommes nécessaires à l'exécution de cette résolution seront disponibles au fonds général de la Municipalité.

8. MTMDQ - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 - Convention d'aide financière - Volet Redressement - Réfection rue Grenier Sud

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande.

POUR CES MOTIFS,

2023-345

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que la directrice du Service des finances est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

9. Autorisation - M<sup>me</sup> Émie Labonté-David - Dépôt demandes d'autorisation - Construction bornes sèches

2023-346

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M<sup>me</sup> Émie Labonté-David, chef de division secteur environnement, soit autorisée à déposer les demandes d'autorisation auprès des ministères concernés, dans le cadre du projet de construction de bornes sèches et de défrayer, à cet effet, un montant de 540 \$ (plus taxes si applicables) pour les déclarations de conformité (REAFIE) et 2 145,48 \$ (plus taxes si applicables) pour autorisation en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Ces sommes sont disponibles au fonds général de la Municipalité.

10. Vente de gré à gré - Terrain municipal - Partie du lot 5 111 242 (chemin du Lac-Brûlé) au bénéfice du lot 5 110 229

CONSIDÉRANT QU' afin de rendre conforme le bâtiment accessoire (garage) des propriétaires de l'immeuble portant le numéro de lot 5 110 229, il y a lieu de céder une partie du lot 5 111 242.

POUR CE MOTIF,

2023-347

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité vende, au prix de 100 \$ (plus taxes si applicables), aux propriétaires du lot 5 110 229, une partie du lot 5 111 242 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- Cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- Tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, ainsi que les frais de radiation si nécessaire, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de l'acheteur;
- La vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

11. Embauche de M. Marc-André Plante - Poste de directeur général et greffier-trésorier

2023-348

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M. Marc-André Plante à titre de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, selon les termes et conditions stipulés au contrat rédigé et accepté par les parties. La date d'entrée en fonction de M. Plante est le 11 septembre 2023. Les parties conviennent d'une période de probation de six (6) mois, soit jusqu'au 11 mars 2024, au terme de laquelle le conseil procédera à l'évaluation des résultats. La mairesse est autorisée à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

11-a) Désignation M. Marc-André Plante - Signataire des chèques (AJOUT)

2023-349

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier, à titre de signataire des chèques de la Municipalité aux comptes détenus à la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau.

12. Report de la période d'essai - M<sup>me</sup> Fanny Chartrand - Directrice du Service des finances

2023-350

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la période d'essai de M<sup>me</sup> Fanny Chartrand, à titre de directrice du Service des finances, soit reportée au 13 mars 2024, afin que celle-ci puisse poursuivre son apprentissage concernant les tâches reliées à ce poste.

13. Embauche de M. Jonathan Leblanc - Employé régulier - Poste d'opérateur-chauffeur manœuvre classe II - Service des travaux publics
- 2023-351 Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite au départ à la retraite de M. Philippe Desrochers, la Municipalité embauche M. Jonathan Leblanc au poste d'opérateur-chauffeur-manœuvre classe II, avec le statut d'employé régulier. La date d'entrée en fonction de M. Leblanc est le 21 août 2023. Les employés réguliers sont régis par les dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur.
14. Embauche de M. Daniel Taillefer - Employé à l'essai - Poste d'opérateur-chauffeur manœuvre classe II - Service des travaux publics
- 2023-352 Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M. Daniel Taillefer au poste d'opérateur-chauffeur-manœuvre classe II, avec le statut d'employé à l'essai. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celui-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employé régulier sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective de travail en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employé à l'essai est le 11 septembre 2023. La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim sont autorisées à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.
15. Demande d'arrêt routier - Les Chevaliers de Colomb de Chertsey
- 2023-353 Il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir à la requête de l'organisme les Chevaliers de Colomb de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier le samedi 2 septembre 2023, entre 8 h et 16 h, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre de leur levée de fonds annuelle. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité.
16. Demande d'arrêt routier - Mix-Âges
- 2023-354 Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir à la requête de l'organisme Mix-Âges, à l'effet d'autoriser un arrêt routier le samedi 26 août et le dimanche 27 août 2023, entre 8 h et 16 h, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre de leur levée de fonds annuelle. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité. De plus, le conseil accorde la permission de jouer de la musique durant l'arrêt routier dans le stationnement de l'école, et ce, pour des raisons de sécurité.
17. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Moisson Lanaudière
- CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;
- CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme Moisson Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE que cet organisme est la seule banque alimentaire de la région de Lanaudière ayant pour mission de recueillir des denrées alimentaires et de les redistribuer gratuitement aux organismes d'aide alimentaire de Lanaudière.

POUR CES MOTIFS,

2023-355

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 500 \$, afin de soutenir la réalisation de la mission de cet organisme.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

18. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Association forestière de Lanaudière

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'Association forestière de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission d'œuvrer à l'enrichissement des connaissances de tous les aspects de la forêt auprès de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie le rayonnement de ses forêts.

POUR CES MOTIFS,

2023-356

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 150 \$, afin de soutenir la réalisation de la mission de cet organisme.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

19. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Demande de gratuité salle Belle Église - Événement Chassomaniak

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par une des organisatrices de l'événement Chassomaniak qui aura lieu le 19 janvier 2024.

POUR CES MOTIFS,

2023-357

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde la gratuité de la salle de spectacles La Belle Église pour la soirée du 19 janvier 2024, représentant une valeur de 200 \$, afin de soutenir la réalisation de l'événement Chassomaniak.

2023-08-21

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

20. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Demande de gratuité salle Belle Église - Centre d'action bénévole communautaire Matawinie

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Centre d'action bénévole communautaire Matawinie.

POUR CES MOTIFS,

2023-358

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde la gratuité de la salle de spectacles La Belle Église pour une conférence sur la saine alimentation des aînés, le 20 septembre 2023, représentant une valeur de 200 \$, afin de soutenir l'organisme dans la réalisation de ce projet.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

21. Autorisation de dépense - Foire agricole - 16 septembre 2023

2023-359

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense d'un montant de 3 500 \$ (plus taxes si applicables) pour la tenue d'une foire agricole, qui aura lieu le 16 septembre 2023, ayant pour objectif de faire la promotion du règlement concernant les dispositions sur les fermettes et les poulaillers, au moyen de diverses activités et kiosque d'information.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

22. Achat de panneaux d'expositions - Uline - Service loisirs et culture

2023-360

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'achat de quarante-trois (43) panneaux d'expositions de l'entreprise Uline, au coût de 10 595 \$ (plus taxes si applicables). Ces panneaux serviront lors d'événements et de projets spéciaux organisés par le Service des loisirs et de la culture, tels que le Marché de Noël, salons des organismes, expositions diverses, etc.

Cette somme sera disponible au fonds général suite à l'affectation de la somme de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

23. Location d'une pelle mécanique avec marteau hydraulique (à entériner) - Centre de location GM inc. - Service des travaux publics

2023-361

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la location, pour une période de trois semaines, d'une pelle mécanique avec marteau hydraulique pour le Service des travaux publics, en lien avec les travaux sur la rue Mauriac et autres caps de roche dans différents secteurs de la Municipalité, du fournisseur Centre de location GM inc., plus bas soumissionnaire, au coût de 17 563,95 \$ (plus taxes si applicables).

2023-08-21

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ».

24. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - La Pareille - Appel d'offres 2022-011 - Optimisation bureaux municipaux et réaménagement nouveaux bureaux au presbytère
- 2023-362 Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la firme LaPareille inc., d'un montant de 10 239,96 \$ (taxes incluses), relativement au contrat en design intérieur, pour la préparation de documents de présentation visuelle sur l'aménagement de nouveaux bureaux à l'hôtel de ville de la Municipalité, ainsi que la création de nouveaux espaces de travail dans le presbytère, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2022-011.
25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 6 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2022-010 - Services professionnels - Travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes
- 2023-363 Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 14 805,92 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec les travaux de mise aux normes de l'avenue de Chouettes, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2022-010.
26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 3 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2023-003 - Services professionnels - Remplacement d'un ponceau av. Burton
- 2023-364 Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 12 704,74 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec les travaux de remplacement d'un ponceau sur l'avenue Burton, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2023-003.
27. Autorisation de paiement - Brandt Tractor Ltd - AP23-006 - Réparation de la niveleuse (RETRAIT)
- Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.
28. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres public AP23-007 - Services professionnels - Réfection rue Grenier Sud
- 2023-365 À la suite de l'ouverture de soumissions du 17 août 2023, dans le cadre de l'appel d'offres public AP23-007, il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels (préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec les travaux de réfection de la rue Grenier Sud, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base du taux horaire unitaire indiqué au formulaire de soumission, pour un montant de 58 062,38 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Une partie de cette somme est disponible via une subvention et une partie est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ».

29. Octroi de contrat - 9183-8672 Qc inc. (Constructions JM Poirier et Fils) - Demande de prix G23-042 - Remplacement d'un ponceau sur l'avenue Burton

CONSIDÉRANT la demande de prix G23-042.

POUR CE MOTIF,

2023-366

il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents de la demande de prix G23-042, le contrat pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur l'avenue Burton à l'entreprise 9183-8672 Qc inc. (Les Constructions JM Poirier et fils), plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués au formulaire de la demande de prix, pour un montant total de 97 002,11 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

30. Octroi de contrat - Protection incendie CFS Itée - Demande de prix G23-002 - Appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) Service incendie et sécurité publique

CONSIDÉRANT la demande de prix G23-002.

POUR CE MOTIF,

2023-367

il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents de la demande de prix G23-002, le contrat pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes à l'entreprise Protection incendie CFS Itée, plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires indiqués au formulaire de la demande de prix, pour un montant total de 62 825,22 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Une partie de cette somme est disponible au fonds général et une autre partie sera disponible au fonds général suite à l'affectation de la somme de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

31. Octroi de contrat - Entreprise NPL - Pose glissière ch. de l'Église et prolongement de glissière ch. du 7<sup>e</sup> Lac

2023-368

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, à la compagnie Entreprise NPL, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité vis-à-vis le lac Rochon sur le chemin de l'Église, ainsi que le prolongement de la glissière sur le chemin du 7<sup>e</sup> Lac, selon les termes et conditions décrits à la soumission en date de juillet 2023, au coût de 8 131,84 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Fonds spécial réseau routier ».

32. Octroi de contrat (à entériner) - Ventilation F. Rivest - Démantèlement, achat et installation de deux réservoirs de mazout - Mise aux normes chauffage Belle Église

2023-369

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à la majorité des conseillers présents d'entériner l'octroi du contrat à la compagnie Ventilation F. Rivest, afin de procéder au démantèlement, à l'achat et à l'installation de deux réservoirs de mazout, ainsi qu'au nettoyage des chaudières, dans le cadre de la mise aux normes du système de chauffage de la salle de spectacle La Belle Église, au coût de 8 850 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

Les conseillers M. Jonathan Théorêt et M<sup>me</sup> Valérie Léveill  votent contre cette proposition.

33. Octroi de contrat (à entériner) - Parall le 54 Expert Conseil -  valuation de la conformit  de l'av. Saint- mile

CONSID RANT la r solution 2022-330 adopt e   la s ance ordinaire du 19 septembre 2022, qui sp cifiait les engagements de la Municipalit  et de M. Emmanuel Morin, afin de r aliser la construction d'un chemin sur l'avenue Saint- mile;

CONSID RANT QUE la majorit  du conseil est d'avis qu'afin de finaliser ce dossier, il y a lieu d'ajouter un autre engagement municipal pour la r alisation du projet.

POUR CES MOTIFS,

2023-370

il est propos  par M. Richard H tu, appuy  par M<sup>me</sup> Annie Bastien et r solu   la majorit  des conseillers pr sents d'ent riner l'octroi du contrat   la firme Parall le 54 Expert Conseil, plus bas soumissionnaire conforme, afin de proc der   l' valuation de la conformit  de l'avenue Saint- mile, selon les termes et conditions d crits   la soumission en date du 3 ao t 2023, au co t de 5 800 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds g n ral de la Municipalit .

Les conseillers M. Jonathan Th or t et M<sup>me</sup> Val rie L veill  votent contre cette proposition.

34. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert Conseil - Demande de prix G23-027 - Services professionnels - Inspection du barrage du lac Orignal

CONSIDÉRANT la demande des citoyens de rouvrir le tronçon de la rue des Glaïeuls qui est fermé depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à jour ce dossier, à savoir la pertinence de laisser ce tronçon fermé, les citoyens de ce secteur étant obligés de faire un détour important;

CONSIDÉRANT la demande de prix G23-027.

POUR CES MOTIFS,

2023-371

il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents de la demande de prix G23-027, le contrat pour les services professionnels en lien avec l'inspection du barrage du lac Orignal à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 5 000 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

35. Octroi de contrat - Icarus Captation photo et vidéo - Vidéo promotionnelle de Chertsey

2023-372

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la firme Icarus Captation photo et vidéo le contrat pour procéder à la conception d'une vidéo promotionnelle faisant la description des attraits de la Municipalité, selon les termes et conditions décrits à la soumission en date du 20 juillet 2023, au coût de 5 000 \$ (plus frais de déplacement et taxes si applicables).

Cette somme sera disponible au fonds général suite à l'affectation de la somme de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

36. Octroi de contrat - Excavation Mailhot & Fils - Travaux de démolition du bâtiment principal et de nettoyage du terrain - 300, rue des Riverains

2023-373

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la firme Excavation Mailhot & Fils, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour procéder à la réalisation de travaux de démolition et de nettoyage au 300, rue des Riverains, au coût de 11 497,50 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions spécifiés dans la soumission du 16 août 2023, laquelle tient lieu de contrat entre les parties.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

37. Mandat M<sup>e</sup> Rino Soucy, avocat - Procédure en Cour supérieure - Dossier d'urbanisme de non-conformité à la réglementation municipale - 8221, av. Paquette (RETRAIT)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

38. Période de questions - Dérogations mineures

39. Demande de dérogation mineure - 200, rue Edmond - Lot 3 902 278 (district 6)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 200, rue Edmond (lot 3 902 278), concernant la possibilité de permettre une marge avant de cinq (5) mètres plutôt que sept virgule cinq (7,5) mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est réalisée en bonne foi et en amont de la construction du bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur évoque la présence de l'installation septique en cour latérale du bâtiment principal (vers le lot 3 902 279);

CONSIDÉRANT QU' il y a présence d'une bande de protection riveraine en cour arrière du bâtiment principal.

POUR CES MOTIFS,

2023-374

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le 200, rue Edmond (3 902 278), concernant la possibilité de permettre une marge avant de cinq (5) mètres plutôt que sept virgule cinq (7,5) mètres.

40. Demande de dérogation mineure - 245, rue Albert - Lot 5 183 139 (district 4)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 245, rue Albert (lot 5 183 139), concernant la possibilité de permettre une marge avant de sept virgule vingt (7,20) mètres plutôt que sept virgule cinq (7,5) mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est réalisée en bonne foi;

CONSIDÉRANT l'article 6.1.5 du règlement de zonage 619-2021 et ses amendements.

POUR CES MOTIFS,

2023-375

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande de dérogation mineure pour le 245, rue Albert (lot 5 183 139), concernant la possibilité de permettre une marge avant (vers le lot 5 184 225) de sept virgule vingt (7,20) mètres plutôt que sept virgule cinq (7,5) mètres.

41. Période de questions - Demandes d'usage conditionnel

42. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 290, chemin du Domaine-des-Chutes - Lot 6 442 944 (district 6)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 290, chemin du Domaine-des-Chutes (lot 6 442 944), concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT l'état de la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'usage conditionnel doit avoir pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un écran végétal ou un écran par treillis, ayant pour but de limiter les nuisances, est requis lorsqu'il y a présence d'un spa;

CONSIDÉRANT un manque dans le contrat de location et qu'une modification à ce dernier doit être apportée;

CONSIDÉRANT QUE les critères du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2023-376

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 290, chemin du Domaine-des-Chutes (lot 6 442 944), concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme, **CONDITIONNEL** à ce qu'une indication pour le stationnement et des panneaux résumant la réglementation municipale soient installés, que la cour arrière soit revégétalisée, que le spa soit pourvu d'un écran végétal ou de treillis ayant pour objectif de limiter les nuisances, que les informations manquantes soient ajoutées au contrat de location et que l'ensemble des conditions soit réalisé dans un délai maximal d'un an après l'émission du certificat d'autorisation.

43. Demande de P.I.I.A. - Secteur lac Clermoustier - 3068, avenue du Lac-Clermoustier - Lot 5 110 665 (district 4)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 3068, avenue du Lac-Clermoustier (lot 5 110 665), concernant la possibilité de permettre l'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel dans le secteur de P.I.I.A. du lac Clermoustier;

CONSIDÉRANT les travaux d'excavation prévus à proximité du lac Clermoustier;

CONSIDÉRANT le manque d'information sur le rapport d'espaces naturels boisés;

CONSIDÉRANT l'article 5.3 du Règlement de zonage 619-2021 et ses amendements;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE la majorité des critères d'évaluation a été respectée.

POUR CES MOTIFS,

2023-377

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la présente demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (secteur du lac Clermoustier) pour le 3068, avenue du Lac-Clermoustier (lot 5 110 665), concernant la possibilité de permettre l'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel, **CONDITIONNEL** à ce qu'une barrière à sédiments avec membrane géotextile soit exigée lors de la construction, que le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22) soit respecté et que la présente demande soit conforme à l'article 5.3 du Règlement de zonage 619-2021 et ses amendements.

44. Règlement 675-2023 modifiant le règlement 658-2022 afin d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de 500 000 \$ à 660 000 \$ (RETRAIT)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

45. Avis de motion - Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jean-Guy Thibault à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige.

46. Projet de règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey doit assurer un déneigement adéquat des voies publiques situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des sommes importantes sont affectées au déblaiement et à l'entretien des voies publiques annuellement;

CONSIDÉRANT QUE des abus ont été constatés dans le déneigement des immeubles par des propriétaires et ou des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE ces abus occasionnent des frais additionnels de déneigement et mettent la sécurité du public en danger;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités relativement à l'exécution des travaux d'enlèvement et de déblaiement de la neige;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'adopter un règlement, afin d'enrayer certaines problématiques reliées aux opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey poursuit l'objectif de réaliser ces travaux d'hiver de façon à en minimiser les coûts;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 21 août 2023.

POUR CES MOTIFS,

2023-378

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M<sup>me</sup> Valérie Léveillé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe.

47. Adoption des comptes fournisseurs

2023-379

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2023 au montant de 2 647 004,02 \$, tels que déposés par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 juillet 2023, au montant de 726 580,35 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

48. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2023.

49. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

50. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

51. Levée de la séance

2023-380

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M<sup>me</sup> Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 50.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-  
trésorière par intérim

\_\_\_\_\_  
Mairesse